



# APS MEETINGS

ADVANCEDPROTOTYPINGSOLUTIONS

Convention d'affaires dédiée à la Fabrication Additive, au prototypage rapide et au développement de produit

7 et 8 avril 2021 - Espace Tête d'Or - Lyon

## VOTRE BON DE COMMANDE

**EARLY BIRD AVANT 31 DECEMBRE 2020**

Raison Sociale : ..... SIRET:.....

TVA Intracom: .....

Personne en charge du dossier (A facturer) : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tel : ..... Email : .....

### VOS OPTIONS (indiquez le nombre souhaité)

Qté	Description	Prix HT	Prix TTC
<input type="checkbox"/>	Formule Standard	2 900 € HT	2 610 €
<input type="checkbox"/>	Formule Plus	4 350 € HT	3 915 €
<input type="checkbox"/>	Personne(s) supplémentaire(s)	380 € HT	
<input type="checkbox"/>	Fiche de Présentation additionnelle	450 € HT	
<input type="checkbox"/>	Planning supplémentaire de 5 à 10 RDV	500 € HT	
<input type="checkbox"/>	Planning supplémentaire plus de 10 RDV	1000 € HT	
<input type="checkbox"/>	Total		
<input type="checkbox"/>	TVA (Si applicable)		
<input type="checkbox"/>	Acompte (60%)		

Je joins un chèque d'acompte de 60% du montant à l'ordre d'ABE\*

J'adresse un virement bancaire de 60% du montant \*

\*TTC pour les sociétés françaises, HT pour les non françaises

Règlement du solde TTC à réception de facture.

**Banque :** BNP PARIBAS PARIS-CENTRE  
AFFAIRES

**Adresse banque :** 8- 10 avenue Ledru Rollin –  
75012 Paris, France

**IBAN:** FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736

**SWIFT/BIC :** BNPAFRPPXXX

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de ..... pour la  
société.....  
reconnais avoir pris connaissance du règlement APS MEETINGS 2021 figurant à la fin du dossier et en accepter tous les  
termes.

Fait le : ..... à : .....

Signature :

Cachet de l'entreprise :



## APS MEETINGS 2021 - CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Nom de l'Evènement : APS MEETINGS 2021 (ci-après dénommé l'« Evènement »):

Date : 7 et 8 avril 2021 (ci-après dénommé « Date »)

Site : Espace Tête d'Or (ci-après dénommé « Site »):

Ville : Lyon, Pays: France

**1/ ORGANISATION** L'Evènement est organisé par la société abe - advanced business events sas, au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est situé au 35/37 rue des Abondances - 92513 BOULOGNE-CEDEX - France, ci-après dénommé l'Organisateur.

**2/ OBJET** Ces conditions générales s'appliquent à l'Evènement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le « Participant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

**3/ LIEU ET DATES** L'Evènement se tiendra dans le Site et à la Date indiqués ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'Evènement, de modifier la Date et de changer le Site au cas où ce dernier serait rendu inaccessible ou en cas de force majeure. Auquel cas, aucune compensation de quelque nature que ce soit ou remboursement, ne sera dû au Participant. L'Organisateur sera cependant dans l'obligation de fournir au Participant, par écrit, la nouvelle Date et le lieu du nouveau Site, ainsi que de lui garantir une participation sans frais supplémentaire à l'Evènement reprogrammé.

#### **4/ INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT**

- Toute société ou institution est autorisée à prendre part à l'Evènement, sous réserve que ses représentants possèdent les compétences professionnelles leur permettant d'entrer en négociation avec d'autres Participants. Néanmoins l'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans être tenu de se justifier.
- Le Participant est en droit d'annuler son inscription, sans pénalité, jusqu' à soixante jours (60) avant l'Evènement et de demander le remboursement total des sommes versées. L'Organisateur appliquera alors une retenue de 7,5% pour frais administratifs lors du traitement.
- Pour toute demande d'annulation soumise entre cinquante-neuf (59) et quarante et un jours (41) avant l'Evènement, le Participant sera redevable de trente pour cent (30%) du montant total dû à l'Organisateur.
- Pour toute demande d'annulation soumise quarante jours (40) ou moins avant l'Evènement, le Participant sera redevable du montant total dû à l'Organisateur.
- Toute facture émise et envoyée au Participant doit être réglée au plus tard cinq jours (5) avant l'Evènement. L'Organisateur se réserve le droit de refuser au Participant l'accès à l'Evènement pour toute facture non intégralement réglée.

**5/ SERVICES INCLUS ET OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR** L'Organisateur est dans l'obligation d'user de toute son expertise, savoir-faire, réseau de contacts et toutes autres compétences afin de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales, sans obligation de résultats.

**6/ MESURES SANITAIRES ET PREVENTIVES** L'Organisateur s'engage à mettre en place des mesures préventives et de fournir du matériel permettant de lutter contre la propagation de certaines maladies contagieuses. Le Participant reconnaît que ces mesures préventives ainsi que le matériel de protection ne peuvent garantir que l'Evènement sera sans risque sanitaire. Le Participant reconnaît ainsi que l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toute contamination à une maladie durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

**7/ ASSURANCE** L'Organisateur est l'unique responsable de l'Evènement. Cependant, cette responsabilité ne peut en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au Participant. Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par sa personne, ses représentants et ses biens à des tiers, durant la préparation et le déroulement de l'Evènement. Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par des tiers sur sa personne, ses représentants et ses biens durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

**8/ APPLICATION DU REGLEMENT** L'Organisateur se réserve le droit de statuer sur tout cas non prévu dans ces conditions générales, et d'apporter à celles-ci toute modification ou adjonction nécessaires et immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées ultérieurement au Participant feront alors partie intégrante des présentes conditions générales. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription du Participant en cas de non-respect des présentes conditions générales, sans mise en demeure ni obligation de remboursement des sommes perçues.

**9/ UTILISATION DU LOGO DU PARTICIPANT** L'Organisateur se réserve le droit d'obtenir et utiliser le logo du Participant sur des supports marketing mettant en avant une liste d'entreprises inscrites à l'Evènement. Le Participant conserve néanmoins le droit de refuser une telle utilisation de son logo, en adressant une demande écrite à l'Organisateur.

**10/ JURIDICTION ET COMPETENCES** En cas de contestation, et avant toute procédure, le Participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur afin de trouver une solution à l'amiable. Le tribunal du siège de l'Organisateur sera seul compétent dans le cas où aucune solution à l'amiable ne peut être atteinte.

**11/ POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES** Le Participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données détaillées sur son savoir-faire et ses compétences professionnelles dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur : [politique de confidentialité et gestion de données personnelles](#)

Nom de la société :

Nom du représentant légal :

J'accepte les conditions générales d'advanced business events